

tenue sous la présidence de Madame LEGUIN, assisté(e)
de Monsieur PERRIN et Madame PIOU, Conseillers
En présence de Madame GRARD, Rapporteuse publique
Madame PARENT, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2303951 RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 11 avril 2023 de la communauté de communes des campagnes de l'Artois rejetant la demande de révision du PLUi en tant qu'il classe les parcelles OB n° X, X, X, X, X et X en zone naturelle.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître INGELAERE Benjamin
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES

02) DOSSIER N° 2303954 RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 11 avril 2023 de la communauté de communes des campagnes de l'Artois rejetant la demande de révision du PLUi en tant qu'il classe les parcelles ZB n° X et X en zone agricole.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître INGELAERE Benjamin
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES

03) DOSSIER N° 2307478 RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 13 juin 2023 portant refus de faire droit à la demande de révision de la parcelle XX située sur la commune de Montenescourt, ensemble la décision du 3 juillet 2023 du rejet du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître ROBIQUET Camille (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2307479	RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 13 juin 2023 portant refus de faire droit à la demande de révision de la parcelle A 102 située sur la commune de Montenescourt, ensemble la décision du 3 juillet 2023 du rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître ROBIQUET Camille (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2307870	RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 3 juillet 2023 par laquelle le président de la communauté de communes des campagnes de l'Artois a refusé de procéder à une modification du zonage pour la parcelle A X située sur le territoire de Gouves.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître ROBIQUET Camille (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2409263	RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du département du Nord du 11 juillet 2024 portant révocation à compter du 1er août 2024, sanction de 4ème groupe.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	POLICELLA & COISNE (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC	Président
07)	DOSSIER N° 2409497	RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 11 septembre 2024 de la région des Hauts-de-France refusant de rectifier les données personnelles de santé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	REGION DES HAUTS-DE-FRANCE	

10 heures 00

08)	DOSSIER N° 2409680	RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du maire d'Ambleteuse du 15 mai 2024 accordant le permis de construire n° PC X pour deux bâtiments comprenant 95 logements collectifs avec création d'un local commun résidentiel et d'un local commercial sur un terrain situé rue de Lille, ainsi que la décision de rejet du recours gracieux.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame X Madame X	Représentants des parties AARPI SQUAIR AARPI SQUAIR
Défendeur	Monsieur X COMMUNE D'AMBLETEUSE SAS EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST	AARPI SQUAIR SCP WABLE TRUNECEK TACHON AUBRON SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES
09)	DOSSIER N° 2207643	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOUS
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 8 août 2022 du préfet du Pas-de-Calais portant mise en demeure de régulariser la situation administrative dans les douze mois.	
Demandeur	Nom des parties SAS PISCICULTURE CARPE DIEM	Représentants des parties EDIFICES AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	
10)	DOSSIER N° 2303621	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOUS
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 22 février 2023 portant retrait de l'autorisation délivrée le 18 mai 2021.	
Demandeur	Nom des parties SAS PISCICULTURE CARPE DIEM	Représentants des parties EDIFICES AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	

10 heures 00

11)	DOSSIER N° 2209258	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du compte rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2021-2022 du 5 octobre 2022.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Madame X	CABINET CASSEL (SELAFA)
Défendeur	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC	Président
12)	DOSSIER N° 2209554	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du président de la région des Hauts-de-France du 13 juin 2022 portant suspension de traitement, ainsi que la décision implicite de rejet du recours gracieux du 11 août 2022.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DE BOUTEILLER Anaïs
Défendeur	REGION DES HAUTS-DE-FRANCE	
13)	DOSSIER N° 2209953	RAPPORTEURE: Madame Clémence PIOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 11 juillet 2022 de non opposition à une DP n° XX du maire de la commune d'Aubigny-en-Artois qui a accordé à la STE Orange la construction d'une antenne relais.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame X	Maître INGELAERE Benjamin
Défendeur	COMMUNE D'AUBIGNY EN ARTOIS STE ORANGE UPRNE	MAIRE CABINET GENTILHOMME

Arrêté le 27/05/2026

Le président du tribunal